

**L'an deux mil VINGT, le 03 juillet, à dix huit heures trente minutes,** le Conseil Municipal de la Commune d'ESSAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame CARDEY, Martine, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 28 juin 2020.

**Présence de :** Mmes BELLLOT, Morane – BOUCHET, Mélanie – DESERT, Delphine  
JARDIN, Nadine – LELEUX, Christine - LEROY, Pascale.  
Mrs BRUNEAU, Daniel – CHOPLIN, Patrick – DESCHAMPS, Julien  
JOURDAIN, Jean-Paul - KAUFFMANN, Hervé – LECLERC, Jean  
MAROLLEAU, Gilles - VILLEDIEU, Jérôme.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absence excusée** Mme MASSY, Hélène donne procuration à Mme DESERT

## **1 - INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme CARDEY, Martine, Maire, (en application de l'article L. 2122-17 du CGCT) qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Monsieur DESCHAMPS, Julien a ***été désigné secrétaire de la*** séance par le conseil municipal (article L. 2121-15 du CGCT)

## **2 – ELECTION DU MAIRE**

### ***Présidence de l'Assemblée.***

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (article L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 14 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121.17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### ***Constitution du bureau***

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs : Mrs CHOPLIN, Patrick et MAROLLEAU, Gilles.

### ***Déroulement de chaque tour de scrutin***

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne. Le nombre de conseillers qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés, les premiers avec leurs enveloppes, les seconds avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Il s'en tient pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral).

### **Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral) : 00
- e. Nombre de suffrage exprimés (b-c-d) : 15
- f. Majorité absolue : 08

A obtenu

Madame LEROY, Pascale

15 voix

Quinze.

Proclamation de l'élection du Maire.

**Madame LEROY, Pascale** a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

***Lecture de la chartre de l'élu local par Mme le Maire.***

### **3 - ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Madame LEROY, Pascale élue maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints. Il a été rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

La présidente a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 04 adjoints au maire maximum.

Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 02 adjoints. Au vu de ces éléments, le conseil municipal a fixé à 02 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

#### **2020-11 - CREATION DES POSTES D'ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 02 (deux) postes d'adjoints.

#### ***Election du premier adjoint :***

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral) : 00
- e. Nombre de suffrage exprimés (b-c-d) : 15
- f. Majorité absolue : 08

Monsieur BRUNEAU, Daniel

15 voix

Quinze.

Proclamation de l'élection du premier adjoint.

**Monsieur BRUNEAU, Daniel** a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

#### ***Election du deuxième adjoint :***

Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15
- c. Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 00
- d. Nombre de suffrages blancs (art. L65 du code électoral) : 00
- e. Nombre de suffrage exprimés (b-c-d) : 15
- f. Majorité absolue : 08

Monsieur LECLERC, Jean

15 voix

Quinze.

Proclamation de l'élection du deuxième adjoint.

Monsieur **LECLERC, Jean** a été proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

## **2020- 12 - INDEMNITES DE FONCTION**

Lors de sa séance en date du 03 juillet 2020, le conseil municipal a fixé à 2 (deux) le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Il est rappelé que les indemnités maximales votées par les conseils municipaux pour l'exercice effectif de fonction du maire et des adjoints sont fixées conformément aux articles L.2123-20-1, L.2123-23 et L.2123-24 du code général des collectivités territoriales (CGCT), soit pour un maire d'une commune ayant entre 500 et 999 habitants, un taux maximal de 40,3% de l'indice brut 1027 (indice majoré 830) et pour un adjoint un taux maximal de 10,7% du même indice.

Toutefois, il est précisé dans l'article L.2123-24-1 du CGCT que l'indemnité versée aux adjoints peut dépasser le taux maximum prévu à condition que le montant total des indemnités maximales allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

En conséquence, **à compter du 04 juillet 2020**, les indemnités des élus seront réparties de la façon suivante :

- ✎ Pour le maire : 40,30% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- ✎ Pour le 1<sup>er</sup> adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- ✎ Pour le 2<sup>nd</sup> adjoint : 10,7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal, **à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

### **DECIDE**

- d'approuver la répartition des indemnités telle que présentée ci-dessus.

## **2020-13 - DESIGNATION DES DELEGUES**

### **DELEGUE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE : 1 titulaire**

- Mme LEROY, Pascale (Maire)
- Mr BRUNEAU, Daniel (Suppléant)

### **DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS**

- **CCAS** : 4 membres du conseil municipal
  - Mme LEROY, Pascale (Maire) – Présidente
  - Mme BELLIOU, Morane
  - Mme DESERT, Delphine
  - Mme BOUCHET, Mélanie
  - Mme MASSY, Hélène
- **SMAEP** (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable) : 2 délégués titulaires
  - Mme LEROY, Pascale (Maire)
  - Mr BRUNEAU, Daniel
- **Parc Normandie Maine** : (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
  - . 1 délégué titulaire : Mme LEROY, Pascale (Maire)
  - . 1 délégué suppléant : Mr BRUNEAU, Daniel
- **SIVOS** (transport scolaire collège Le Mêle s/Sarthe) : (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants)
  - . 2 délégués titulaires :  
Mme BOUCHET, Mélanie
  - Mme DESERT, Delphine
  - . 2 délégués suppléants :  
Mme BELLIOU, Morane
  - Mme MASSY, Hélène
- **TE 61** : Territoire d'Energie de l'Orne (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
  - . 1 délégué titulaire : Mr LECLERC, Jean
  - . 1 délégué suppléant : Mr JOURDAIN, Jean-Paul

- **CLIS (centre d'enfouissement des Ventes de Bourse)** (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
  - . 1 délégué titulaire : Mr BRUNEAU, Daniel
  - . 1 délégué suppléant : Mr JOURDAIN, Jean-Paul
- **Carrières de BOITRON** (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
  - . 1 délégué titulaire : Mme LEROY, Pascale (Maire)
  - . 1 délégué suppléant : Mr JOURDAIN, Jean-Paul
- **ELU REFERENT BOIS-FORET** (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
  - . 1 délégué titulaire : Mr MAROLLEAU, Gilles
  - . 1 délégué suppléant : Mr CHOPLIN, Patrick
- **ELU DELEGUE CNAS**
  - . Mme BOUCHET, Mélanie
- **COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES** (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant)
  - . 1 délégué titulaire : Mr JOURDAIN, Jean-Paul
  - . 1 délégué suppléant : Mr CHOPLIN, Patrick

## **2020-14 - DESIGNATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES**

### **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Ont été désignés à l'unanimité

- |                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| - Mme LEROY, Pascale (Maire) | - Mr BRUNEAU, Daniel   |
| - Mme BELLIOU, Morane        | - Mr VILLEDIEU, Jérôme |

### **COMMISSIONS COMMUNALES**

Sont membres :

- **COMMISSION FINANCES ET BUDGET**

- Mme LEROY, Pascale (Maire)	- Mr BRUNEAU, Daniel
- Mr LECLERC, Jean	- Mr DESCHAMPS, Julien
- **COMMISSION TRAVAUX SECURITE**

- Mr BRUNEAU, Daniel	- Mr VILLEDIEU, Jérôme
- Mr JOURDAIN, Jean-Paul	- Mme MASSY, Hélène
- Mr MAROLLEAU, Gilles	- Mr KAUFFMANN, Hervé
- Mme DESERT, Delphine.	
- **COMMISSION COMMUNICATION INFORMATION**

- Mr BRUNEAU, Daniel	- Mr VILLEDIEU, Jérôme
- Mr MAROLLEAU, Gilles	- Mr KAUFFMANN, Hervé
- **COMMISSION ENVIRONNEMENT, URBANISME (PLUi), CADRE DE VIE et HISTOIRE**

- Mr VILLEDIEU, Jérôme	- Mme MASSY, Hélène
- Mme DESERT, Delphine	- Mr CHOPLIN, Patrick
- Mme JARDIN, Nadine	- DESCHAMPS, Julien
- **COMMISSION ANIMATION ET CEREMONIES**

- Mr JOURDAIN, Jean-Paul	- BELLIOU, Morane
- DESERT, Delphine	- MASSY, Hélène
- LELEUX, Christine	- Mr VILLEDIEU, Jérôme
- BOUCHET, Mélanie	
- **SECURITE ROUTIERE**
  - Mr JOURDAIN, Jean-Paul
- **DIRECTION DES PERSONNELS (communaux, intercommunaux, mis à disposition)**
  - Mr LECLERC, Jean

- **GESTION DU CIMETIERE**

- Mr BRUNEAU, Daniel
- Mr CHOPLIN, Patrick

- Mr KAUFFMANN, Hervé

**INFORMATIONS DIVERSES :**

Lecture de la lettre de Mme CARDEY, Martine

**QUESTIONS DIVERSES :** Néant.

SÉANCE LEVÉE A 20h45

FAIT ET DELIBÉRÉ LE 03 juillet 2020

Le Maire

Pascale LEROY

